

Ville de Fosses

Acte certifié exécutoire après avoir été

Transmis au représentant de l'Etat

le :

02 AVR. 2026

Publié le :

02 AVR. 2026

La Maire, Jacqueline HAESINGER

ARRETÉ N°26/045

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MADAME SONIA LAJIMI,
4^{EME} ADJOINTE AU MAIRE, EN MATIÈRE D'INNOVATIONS SOCIALES ET D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

La Maire de Fosses,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 relatif à la délégation de fonctions du maire à ses adjoints et conseillers municipaux, ainsi que son article L.2122-21 relatif aux attributions du maire ;

Vu le livre III du Code général des collectivités territoriales relatif aux finances communales, et notamment son article L.2311-1 définissant le budget de la commune comme l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives à la préparation, au vote et à l'exécution du budget des communes ;

Vu la délibération n°2026.026 du 21 mars 2026 fixant les montants des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués ;

Vu la délibération n°2026.027 du 21 mars 2026 portant sur les indemnités de fonction des élus municipaux : fixation des majorations ;

Considérant que Madame Sonia LAJIMI a été élue 4^{ème} adjointe au Maire lors du conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Considérant que Madame Sonia LAJIMI aura à traiter, sous la surveillance et l'autorité du Maire, les affaires relatives aux innovations sociales et à l'économie solidaire ;

ARRETE

Article 1 - Délégation de fonction

Délégation permanente est donnée à Madame Sonia LAJIMI, 4^{ème} adjointe au Maire de la ville de FOSSES, à l'effet d'assurer dans les domaines des innovations sociales et de l'économie solidaire, les fonctions suivantes :

- Favoriser l'inclusion sociale, l'égalité des chances et l'accès aux droits ;
- Identifier et soutenir les ressources existantes sur le territoire ;
- Favoriser l'émergence et le développement de nouvelles réponses aux besoins sociaux des habitants ;
- Encourager les démarches participatives et la co-construction avec les habitants, notamment des publics les plus éloignés de ces démarches ;
- Soutenir les initiatives citoyennes et les projets solidaires innovants ;
- Renforcer les dynamiques intergénérationnelles et lutter contre l'isolement des personnes, en lien avec l'adjoint en charge des Solidarités Humaines et Territoriales et la conseillère déléguée à l'inclusion et aux seniors.

Cette délégation s'exercera grâce à l'appui de la direction du centre social AGORA et de la direction des services à la population.

1. Sur le champ de l'économie sociale et solidaire :

L'adjointe en charge de la conception, de l'impulsion et du suivi du champ de l'économie sociale et solidaire sera chargée de :

- Développer et promouvoir l'économie sociale et solidaire sur le territoire communal et contribuer à la revitalisation des commerces en lien avec les dispositifs de revitalisation du tissu économique de proximité portés par la CARPF ;
- Transformer la halle du marché en centre-ville en un pôle d'économie sociale et solidaire (ressourcerie, vente de produits locaux, initiatives solidaires) ;
- Soutenir les structures de l'ESS (associations, coopératives, entreprises solidaires) en lien avec l'adjoint en charge du vivre-ensemble, de la vie associative ;
- Conforter et développer l'épicerie sociale et solidaire afin de lutter plus efficacement contre la précarité, en lien avec l'adjoint en charge des Solidarités Humaines et Territoriales ;
- Encourager les circuits courts, la consommation responsable et les initiatives locales solidaires, notamment en matière de restauration scolaire et en lien avec l'adjoint en charge de la petite Enfance et des temps de l'Enfant ;
- Participer à la structuration de projets tels que ressourceries, cafés solidaires, tiers-lieux ou épiceries solidaires, notamment dans l'aménagement futur du village de Fosses.

Cette délégation s'exercera grâce à l'appui de la direction du service social municipal, du CCAS et de la direction des services à la population.

L'adjointe chargée des innovations sociales et de l'économie solidaire aura en charge la **représentation de Madame la Maire** :

- Auprès des partenaires institutionnels et associatifs dans les domaines relevant de sa délégation relative aux innovations sociales et à l'économie solidaire ;
- Dans les instances locales et intercommunales relatives à l'économie sociale, à l'innovation sociale et de manière plus large aux solidarités, en lien avec l'adjointe en charge des Solidarités Humaines et Territoriales et l'adjoint en charge du vivre-ensemble, de la prévention et de la sécurité et du conseiller municipal délégué en charge de la vie associative et sportive.
- Lors des manifestations et événements en lien avec ses attributions.

Article 2 – Délégation de signature

Pour assurer ces délégations, délégation permanente est donnée à Madame Sonia LAJIMI à l'effet de signer au nom du Maire tous actes, arrêtés, décisions et marchés publics, dont les montants sont inférieurs à 20 000 € HT, ressortissant des fonctions définies à l'article 1.

Article 3 - Délégation permanente spécifique

Délégation permanente est donnée à Madame Sonia LAJIMI en cas d'empêchement et d'absence de Monsieur Blaise ETHODET NKAKE, de Madame Jeanick SOLITUDE et de Monsieur Christophe LUCAS, de représenter la ville pour un dépôt de plainte en gendarmerie.

Article 4 – Relations avec les services

La présente délégation n'emporte, en elle-même, aucune autorité hiérarchique sur les agents communaux. Madame Sonia LAJIMI exerce sa délégation en lien avec la direction générale et les autres services municipaux, dans le respect de l'organisation des services arrêtée par le maire.

Article 5 - Délégation exercée sous la responsabilité et la surveillance de la Maire

Conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, cette délégation s'exerce sous la responsabilité et la surveillance de la Maire, qui pourra à tout moment la retirer.

Article 6 - Indemnité de fonction liée à la délégation

Madame Sonia LAJIMI percevra une indemnité de fonctions dans les conditions énoncées à la délibération susvisée du 21 mars 2026.

Article 7 - Recours contentieux

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans les deux mois suivant sa publication. Il peut dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux intenté devant son auteur.

Article 8 - Affichage et publication du présent arrêté

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles,
- Monsieur le Receveur municipal,
- L'intéressée.

Fait à Fosses, le 27 mars 2026

La Maire

Jacqueline HAESINGER



Je soussignée Sonia LAJIMI
Déclare avoir reçu un exemplaire du présent arrêté.

A Fosses, le 01/04/2026
Signature de l'intéressée